

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE DOLE  
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du  
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

La Vice-présidente du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale de DOLE  
certifie que la présente délibération a été  
affichée aux lieux accoutumés le : 07/07/2022

SEANCE DU : VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Présidente : Frédérique DRAY  
Secrétaires : Jacqueline MANGIN, Laurent CONREUX

Date de convocation : 17 juin 2022  
Nbre de membres du C.A. en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 12  
Nbre de membres votants : 16

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ  
Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle,  
BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline,  
GRAVIER Maria-Del-Mar  
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée,  
MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusé avec procuration de vote :

M GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique  
M GOMET Nicolas à M DRUET Timothée  
Mme GRUET Justine à Mme ANTOINE Patricia  
Mme NICOLET Joelle à Mme GIROD Isabelle

Excusés sans procuration de vote :

M CIGLIA Fabrice

N : 22.06.29.15

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET DES  
RÉSIDENCES AUTONOMIE (COMPTABILITE M 22)**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'affecter les résultats de  
l'exercice 2021 du budget des résidences autonomie.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement à affecter de  
28 339,67 €, comprenant un résultat négatif de l'exercice 2021 de 91 333,78 € et un résultat antérieur  
reporté de 119 673,45 € sur le budget des résidences autonomie,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement à affecter de  
102 900,96 €, comprenant un résultat de l'exercice 2021 de 20 237,93 € et un résultat antérieur reporté  
de 82 663,03 € sur le budget des résidences autonomie,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et  
représentés :

- **AFFECTE** les résultats du budget des résidences autonomie comme suit :

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>		
Résultat à affecter au 31 12 2021	Excédent Déficit	28 339,67 € /
Excédent		/
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)		28 339,67 €
Déficit		/
Déficit à reporter (compte D 002)		/

<b>Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2021</b>		
Résultat à affecter au 31 12 2021	Excédent Déficit	102 900,96 € /
Excédent		/
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 001)		102 900,96 €
Déficit		/
Déficit à reporter (compte D 001)		/

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

\* Sous-préfecture,                      \* C.C.A.S. (2)                      \* Trésorerie Principale ;

Pour extrait certifié conforme.  
La Vice-présidente du C.C.A.S.,  
**Frédérique DRAY**

